

**Décision portant nomination de directeur de la
Caisse d'allocations familiale du Loir-et-Cher**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu Le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss du 1^{er} août 2017 relative à la vacance du poste directeur de la Caisse d'allocations familiales du Loir-et-Cher ;
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 30 juin 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loir-et-Cher, en date du 24 juillet 2017 ;

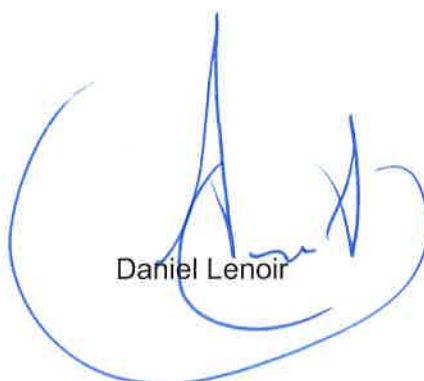
DECIDE

Article 1 : Madame Elodie HEMERY-BRICOUT, née le 12 avril 1975 à l'Aigle (61), est nommée dans les fonctions de directeur de la Caisse d'allocations familiales du Loir-et-Cher.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} novembre 2017.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le 3 août 2017


Daniel Lenoir